

LA PEB srl Avenue des Combattants 131 1470 BOUSVAL info@lapeb.be	Référence(s) :	Installateur (Nom, Prénom, TVA) :
	18523P405	PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : Koekelbergh

Le : 11/02/2026

Identification de l'installation

Client :			
Adresse :	Rue Jules Besme 9		
	1081 Koekelbergh	Tél n°:	
Type d'installation : Anciennes inst. élect. dom. (8.2.1.)			

Type de visite

Vente (8.4.2.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison Description : Maison compteur étage + CAVE?		
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) : 0	Puissance nominale : 0	
Onduleurs :	Nombre(s) : 0	Type :	
	N° série(s) :		Puissance AC max : 0
Batterie domestique :	Organisme Agréé :		Date :
	Rapport de contrôle : N°		
	Possibilité fonctionnement en ilotage :		
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :		
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :		
Distributeur d'électricité : Sibelga		Code EAN : Non communiqué	
Compteur : Marque & Type : Landis&Gyr CM160f6		N° série : 70267982	
Tension : 2 X 230 V		AC ☒	DC ☐ Intensité max (A) : 32
Type d'électrode : Piquet		Résistance de dispersion Ra : 19.5 ohm	

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☒ Plan de position ☒	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Ok		
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent	
Type de câble d'alimentation : Type : VOB	Section L : 10 mm² + N : / mm² + PE : 16 mm²	
Protection générale : Marque & type : F&G L4-32/2/C-F		
Surintensité : 32	A Courant court-circuit : 96	A Pouvoir de coupure : 3 kA
Sectionneur général : Type : Vynckier 097/9904	Nombre de pôles : 4(2)	Ithe Courant thermique nominal : 40 A
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 1	N° de circuits terminaux : 8

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☒	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☐
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés	
40	3000	0,3	Différentiel général	
Continuité connexions PE : Nok			Bouton test : Nok	
Injection courant défaut : Nok			Protection contre le contact indirect : Insuffisante	

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé ☒ Métallique(cl1) ☐ Plastique (cl2) ☒ Ouvert ☐ Paroi arrière non hygroscopique ☐
Lignes	Fils ☒ Câble ☒ En tube ☒ Apparent ☒ Encastré ☒ Enterrés ☐ Extérieur ☒ Autre ☐
Appareils	Éclairage ☒ Prise de courant ☒ Avec terre ☒ Sans terre ☒ Matériel (poste) fixe ☒ Matériel mobile ☐
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b) ☒ Enveloppes (4.2.2.1.c) ☐
Protection contre le contact direct :	Insuffisante État du matériel fixe et mobile : Nok

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☐ Metrel 61557 ☒ Mxtra ☐ Autre ☐
Connexions démontées : /
Résistance d'isolement : Ri 0,013 Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Nok
Mesures non exécutées aux circuits : / Mesures trop faible du type de circuit : /

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).
3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.
8.4.2.2. : Par l'absence des plans électrique, la liste des infractions reste incomplète.
6.4.5.1. : La valeur de la résistance de circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500 kOhm.
5.3.5.2. : Il y a des prises qui ne sont pas connectées avec la terre de l'installation. La continuité de la mise à la terre du conducteur de protection n'est pas assuré.
2.5. : Des liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (gaz, eau, arrivée et départ de la chauffage) sont à réaliser.
4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.
5.3.5.3. Le différentiel ne déclenche pas en appuyant sur le bouton de test.
3.1.3.3. : La tension nominale doit être clairement indiquées de façon durable sur chaque tableau.
5.3.5.5. : L'intensité nominale du dispositif de protection est à adapter en fonction de la puissance nominale de la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.
5.3.5.2 : Les circuits mixtes (éclairage et prises) doivent être exécutés avec une section minimale de 2,5 mm².
5.2.6. : Les connections sucres ne sont pas fixées à un emplacement prévu à cet effet.
4.4.1.5. : Le fusible/disjoncteur n'est pas en rapport avec la section du conducteur.
5.3.5. : La porte et/ou l'écran de protection du tableau est absent. Il y a une possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.
2.4.2. : Les conductrices non-utilisés sont accessibles.
5.2.2. : Les canalisations ne sont pas fixées au moyen d'attaches adaptées.
4.2.3.3. : Les conducteurs de type VOB ne sont pas placés sous tubes ou goulottes adéquats.
5.3.5.2. : Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation ne sont pas fixes.
8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Remarques et/ou notes

Le demandeur nous a informé que l'application de la sous-section 6.5.8.1.3 est d'application.

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Le précédent rapport n'est pas présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

L'inspection visuelle se limite aux zones facilement visibles et accessibles. Les zones dissimulées telles que les faux plafonds, les murs creux, les puits, etc., sont exclues de notre inspection.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 5 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	4	40/0,3	Vynckier	097/99044-300	3000	A	VOB	10	Différentiel général
1	/	2	10	Vynckier	12-U	3000	/	VOB	1,5	Eclairages ?
1	/	2	10	Vynckier	12-U	3000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	32	ABB	S91	3000	/	VOB	1,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	20	Vynckier	22-U	3000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	20	ABB	S91	3000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	25	ABB	S91	3000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	10	Vynckier	12-U	3000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
Pouvoir de coupure : 3000 ☒ 1500 ☐ autre ☐										
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 8 Nombre de circuits dédié : 0										
In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Nok Section des conducteurs de protection suffisante : Nok										